

Lettre décrétale Promulguant la canonisation de sainte Marguerite de Hongrie

19 novembre 1943

Parmi les charges les plus importantes qu'en vertu du ministère apostolique qui Nous a été confié quoique sans mérite Nous avons à remplir, il n'en est sans doute pas de plus grave ni de plus douce et qui ne Nous donne plus de consolation au milieu des nombreux soucis et des anxiétés qui Nous accablent que de décerner les honneurs suprêmes de culte à ces fidèles qui, durant leur vie, ont brillé en tout genre de vertus jusqu'à la perfection, qui, surtout après leur mort, ont resplendi de l'éclat des miracles obtenus du Dieu Tout-Puissant par leur intercession et qui ont ainsi mérité à juste titre une renommée constante de sainteté. C'est ce que les Pontifes romains, sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont accompli jusqu'aux temps actuels à l'applaudissement de tout le monde catholique avec d'autant plus de sollicitude et plus fréquemment que le peuple chrétien paraissait avoir besoin de plus nombreux intercesseurs auprès de Dieu et de plus éclatants exemples de vertu.

C'est à bon droit que Nous estimons juste d'inscrire parmi eux cette bienheureuse vierge, gloire de la catholique nation de Hongrie, Marguerite, fille du roi Béla IV, moniale de l'insigne ordre de saint Dominique. Son culte jouissant d'une antique possession, les historiens dignes de foi témoignant unanimement de ses vertus héroïques et de ses miracles et la renommée de ses miracles se maintenant, elle paraît être digne d'être proclamée sainte par Notre sentence suprême et inscrite au catalogue des saints bien que ce ne soit pas par une canonisation solennelle et en forme habituelle.

Enfance de sainte Marguerite.

Marguerite naquit dans la famille royale de Hongrie des Arpads, qui à elle seule et dans le même XIII^e siècle a donné naissance pour l'Eglise de Dieu à quatre autres femmes d'une sainteté de vie admirable : sainte Elisabeth, inscrite au nombre des saints en l'an 1235 par Notre prédécesseur d'heureuse mémoire Grégoire IX, la bienheureuse Agnès de Prague, sa cousine, et les filles du roi Béla IV, Cunégonde et Yolande, dont le culte a été confirmé par le Siège apostolique.

C'est vers l'an 1242, alors que les Tartares, sous la conduite de leur chef Batou, dévastaient par le fer et le feu la Pologne et la Pannonie et que la Hongrie, arrosée du sang de tant de chrétiens, subissait les plus sauvages dévastations, que naquit la bienheureuse Marguerite de pieux

parents, Béla IV roi de Hongrie et la reine Marie Lascaris, réfugiés alors dans une forteresse dalmate. Dès la conception de l'enfant, ses parents l'avaient consacrée à Dieu, pour le cas où ce serait une fille, comme une offrande pieuse pour la libération du royaume et pour leur salut ; leurs prières et leurs vœux furent exaucés ; car, la paix s'étant rétablie subitement, ils purent regagner Buda avec la nouveau-née Marguerite. Son excellente mère, se souvenant de leur promesse et de la faveur reçue, conduisit sa fille, ange tutélaire du royaume paternel dès le sein de sa mère, avant même l'âge de quatre ans au monastère des religieuses de Veszprim de sainte Catherine, vierge et martyre de l'ordre de saint Dominique afin de la former aux habitudes régulières dès son jeune âge et pour mieux servir Dieu. Devenue de cœur disciple de la Croix, ayant totalement perdu de vue la maison royale, Marguerite brilla tellement par sa docilité et son obéissance, que les moniales l'avaient dans la plus grande affection ; elle pratiquait, d'une manière au-dessus de son âge, une piété angélique envers Jésus-Christ et la Vierge Mère de Dieu ; elle se fit aussi remarquer par la simplicité de ses mœurs et par la candeur de son caractère ; et elle mérita que le Roi des rois voulût l'avoir en sa présence sans retard.

A peine âgée de cinq ans, elle voulut comme les autres sœurs recevoir la discipline, jeûner et porter le cilice. C'est pourquoi son père, ayant assuré la protection de son royaume contre les incursions des Tartares, dans le but d'attirer avec plus de sécurité et d'efficacité le secours divin sur lui-même et son royaume, fit édifier dans une île du Danube appelée auparavant île des Lièvres, maintenant de Sainte-Marguerite, un monastère en l'honneur de la bienheureuse Vierge

Marie. Il y fit installer de pieuses vierges qui devaient comme des hosties vivantes se vouer à Dieu seul et chanter ses louanges et les louanges de la Mère de Dieu ; il y fit entrer aussi sa fille Marguerite qu'il aimait entre tous ses enfants d'une affection d'autant plus tendre qu'il voyait en elle les signes les plus sûrs d'une vie pieuse agréable à Dieu.

Son entrée dans la vie religieuse.

Entre-temps, cette sainte jeune fille qui semblait avoir fait siennes les paroles de l'Apôtre : « J'estime que tout est méprisable hors la science éminente de mon Seigneur Jésus-Christ et c'est pour lui que j'ai tout méprisé et que je considère tout comme de vils objets, afin de pouvoir gagner le Christ » ayant refusé un honnête mariage avec un prince de Pologne, prononça à l'âge de douze ans ses vœux solennels devant le Maître général de l'ordre Humbert. Ottokar, roi de Bohême, la demanda aussi en mariage. Pour écarter toutes ces instances importunes et afin de conserver de toutes ses forces intacte la foi donnée au divin Epoux, elle voulut manifester publiquement qu'elle était l'épouse du Christ et elle demanda avec force qu'on lui imposât le voile sacré ; c'est avec la plus grande joie qu'elle le reçut au tombeau de sainte Elisabeth sa tante, le 14 juin 1261, des mains de l'archevêque d'Esztergon, assisté des évêques de Vacz et de Neutra et de nombreux ecclésiastiques. Ainsi consacrée à l'Epoux des vierges, elle chercha sans répit à se rendre semblable au Roi des martyrs par le mépris d'elle-même et du monde et par la mortification de la chair. Toujours revêtue des vêtements les plus simples, recherchant les charges les plus humbles, elle faisait ses délices de balayer la maison, nettoyer les ordures, préparer les aliments, se charger de pesants fardeaux. Alors que les autres craignaient la contagion, elle se mettait au service des sœurs et même des servantes malades avec une telle charité et un tel désir d'abaissement qu'elle arrivait à se charger elle seule de tous les services les plus pénibles et les

plus humbles.

Ses vertus.

Ne tenant aucun compte de ses mains qui souffraient du froid, les coudes et les genoux enflés et blessés par le long contact avec le sol, son corps déjà affaibli par les jeûnes fréquents, elle le torturait encore plus violemment par le cilice, la flagellation et les nuits de veille, surtout les vendredis et la veille des jours de fête du Seigneur et de la Mère de Dieu, et durant la quinzaine précédant le mystère de la Passion et brûlait du désir du martyre. Elle priait partout et presque sans interruption, répandant son cœur de préférence et plusieurs heures par jour devant le Christ Jésus caché sous les voiles eucharistiques ou sur la croix, ajoutant fréquemment à l'office divin prescrit le psautier entier, des prières à Dieu le Père ou au Saint-Esprit, ou des Ave à la Vierge Mère de Dieu qui lui était si chère. La tradition rapporte qu'elle pratiqua toutes les vertus avec application principalement les vertus théologiques à un degré héroïque et qu'elle persévéra dans leur pratique jusqu'à la mort avec tant de fidélité que pour tous elle était le plus vivant encouragement à la vertu.

La vertu de Marguerite brilla encore davantage lors de la violente guerre qui éclata entre son père le roi Béla IV et son frère Etienne pour le gouvernement du royaume et la succession au trône, guerre qui dura environ quatre ans, pendant laquelle « tout ordre de justice étant confondu et toute crainte de Dieu mise de côté aussi bien par les évêques que par les barons, plusieurs milliers d'innocents périrent victimes de ces iniquités ». Une si funeste calamité crucifia tellement l'âme de Marguerite que les larmes devinrent son pain quotidien : elle voyait en effet sa famille paternelle si violemment déchirée par les jalousies et les querelles, le peuple en péril opprimé sans distinction de sexe ni d'âge, la sainte Eglise elle-même, non seulement dans ce royaume, mais aussi dans toutes les parties de la chrétienté, foulée aux pieds et déchirée par la tyrannie, les cloîtres et les monastères déserts et dans la désolation, tout droit divin et humain mêlés injustement. Afin d'apaiser la colère du Dieu Tout-Puissant et d'attirer la clémence divine sur son peuple, Marguerite « versait des larmes encore plus abondantes et, vêtue du cilice, macérait son corps par des jeûnes, comme si elle voulait pleurer les péchés de tous ceux qui agissaient si indignement envers Dieu ; déplorant les malheurs qui frappent les opprimés, tout entière plongée dans la prière, elle insistait auprès de Dieu pour que par la droite de sa puissance soit arrêtée et réprimée la puissance des méchants et que le Seigneur Jésus-Christ prenne la défense des innocents et de sa sainte Eglise, rachetée par son Précieux Sang ».

Mais Marguerite ne restreignit pas son action à ses prières instantes et à une dure pénitence. Elle n'hésita pas à reprocher ouvertement leur iniquité à qui que ce soit, fût-il revêtu de la plus haute autorité ou dignité ; aussi attira-t-elle sur elle la colère du roi son père, négligeant la flatterie elle accepta de subir sa persécution ; elle n'en eut aucune crainte et la supporta avec intrépidité sans cesser de reprocher aux hommes leurs iniquités tout en cherchant à pacifier les esprits des adversaires.

Les prières qu'elle répandit avec tant d'abondance vers Dieu, jointes aux macérations qu'elle fit subir à son corps virginal furent enfin exaucées par le Très-Haut ; la paix fut rétablie entre le père et le fils et solennellement -sanctionnée dans l'île des Lièvres, dans le monastère même sanctifié

par Marguerite, en l'an du Seigneur 1266.

Pour assurer de plus en plus la tranquillité de son royaume, le roi Béla pensa unir sa famille par une alliance avec le comte Charles d'Anjou devenu roi de Naples en 1266. Dans ce but, il proposa à sa fille Marguerite de l'épouser, ajoutant qu'il se faisait fort d'obtenir du pape Clément IV la dispense des vœux -de religion. Marguerite refusa net ces noces, les troisièmes qu'on lui proposait, répondant librement qu'elle voulait conserver sa virginité au Seigneur Jésus-Christ. Le divin Epoux toujours fidèle et plus généreux, qui s'était fait une demeure agréable dans le cœur de sa servante, la combla abondamment des dons célestes, l'associa à sa Passion et lui fit partager sa consolation et sa puissance durant sa vie comme après sa mort.

On rapporte d'elle en effet que dès son enfance elle avait le don de prophétie, que pendant le saint sacrifice elle était coutumière de l'extase, qu'elle connaissait les secrets des cœurs et qu'il ne lui était pas rare d'accomplir par la permission divine des guérisons et des miracles.

Sa réputation de sainteté.

Pressentant l'approche de la mort, elle demanda ardemment et selon son désir reçut plusieurs fois les derniers sacrements de l'Eglise avec une angélique piété ; comme un joyau ajouté au diadème du Christ, Marguerite entra au Ciel en l'an 1270, en la fête de sainte Prisque, à peine âgée de trente ans. Répandant un suave parfum comme une parure anticipée de sa future résurrection, son corps virginal déposé solennellement au tombeau devint bientôt le remède aux maladies de tous ceux qui venaient la supplier ; nombreux sont les miracles qu'on rapporte d'elle et nombreuses les grâces accordées jusqu'aux temps présents par l'intercession de la servante de Dieu.

Il n'y a donc rien d'étonnant que le nom de Marguerite soit devenu très célèbre en Hongrie et bien connu même au-dehors ; d'une part elle a illustré sa patrie terrestre par l'éclat de ses héroïques vertus, par la lumière de sa sainte vie et par la renommée de ses miracles ; d'autre part, en dehors des confins de sa patrie, principalement par l'influence de l'ordre illustre des Frères Prêcheurs qui se glorifie de la protection particulière de la bienheureuse ; son nom devint glorieux soit par les légendes répandues aussitôt après sa mort qui présentaient Marguerite comme une sainte, soit surtout par le procès apostolique ouvert six ans après la mort de cette royale vierge, procès auquel les témoins donnaient fréquemment à Marguerite le titre de bienheureuse ou de sainte, titre reconnu même par l'autorité ecclésiastique suprême.

Le culte rendu à cette servante de Dieu aussitôt après sa mort précieuse, brillant toujours d'une nouvelle lumière, parvint jusqu'à notre époque. En effet, il apparaît plus clair que le jour soit des biographies publiées en diverses langues, soit des monuments, parmi lesquels il existe une précieuse tapisserie donnée, dit-on, à Notre basilique de Saint-Pierre en 1343, par Elisabeth, reine de Hongrie : cette tapisserie représente, avec l'image de la bienheureuse Vierge Marie et des saints apôtres Pierre et Paul, les images de quatre saints de la famille royale de Hongrie, dont Marguerite, fille du roi de Hongrie, portant elle aussi le titre de sainte. Ce culte se constate encore de la vénération des fidèles envers le tombeau et les reliques de la servante de Dieu, ainsi que des diverses peintures représentant la bienheureuse qui se multiplie au cours des âges, manifestant ainsi ce culte public de vénération. Il se manifeste enfin par la solennité par laquelle

le peuple hongrois célèbre la mémoire de la bienheureuse et lui témoigne son ardente dévotion.

Ce culte se dégage principalement de la faculté accordée par le Siège apostolique de réciter l'office et de célébrer la messe de cette bienheureuse vierge, accordée d'abord au diocèse de Transylvanie par Notre prédécesseur le pape Pie VI, en 1789, faculté étendue en 1804 par le pape Pie VII à tout l'ordre des Frères Prêcheurs ; en suite de quoi, le 26 janvier de l'année suivante, pour la première fois en Notre ville, la fête de la bienheureuse fut célébrée en grande pompe dans la basilique de Sainte-Marie de la Minerve,

La canonisation équipollente.

Les conditions requises pour la canonisation équipollente de la bienheureuse Marguerite selon les normes très sagement établies par Notre prédécesseur le pape Benoît XIV paraissant réunies, Notre cher Fils Justinien Seredi, cardinal de la Sainte Eglise romaine, prince primate de Hongrie et archevêque d'Esztergom, au nom de tous les évêques de Hongrie, Nos chers fils les dirigeants et princes du royaume de Hongrie et la nation presque entière, ainsi que le Maître général de l'ordre des Frères prêcheurs et de très nombreux cardinaux, évêques et familles religieuses de l'univers catholique Nous ont demandé très instamment de daigner, en vertu de la plénitude de Notre pouvoir apostolique, inscrire au catalogue des saints la bienheureuse vierge Marguerite. Agréant ces vœux avec bienveillance, Nous avons remis très volontiers cette cause à la Sacrée Congrégation des Rites pour l'étudier pleinement et lui donner son cours, et cela d'autant plus volontiers que ces vœux répondent parfaitement à Notre propre vœu, vœu que, lors du magnifique XXXIV^e Congrès eucharistique international célébré à Buda dont le souvenir le plus reconnaissant ne sortira jamais de Notre mémoire, comme légat *a latere* du pape Pie XI d'heureuse mémoire, Nous désirions appuyer de tout cœur.

La Sacrée Congrégation des Rites, avec toute la diligence convenable fit examiner par sa section historique selon les règles de la critique historique, tous les documents présentés par Notre cher fils Benoît Lenzetti, postulateur général de l'ordre des Frères Prêcheurs et très zélé procureur de cette cause et déclara que ces documents avaient force de preuves ; elle fit aussi de très amples recherches sur la vie de la bienheureuse Marguerite, sur sa réputation de sainteté et de miracles et son culte public et liturgique au cours des siècles et en fit la preuve.

Tout cela ayant été préalablement fixé, dans la séance du 13 juillet de cette année de la même congrégation, on entendit le rapport de Notre cher Fils le cardinal C. R. Rossi ponent de la cause, rapport par lequel il constate très amplement de la sainteté de vie de la bienheureuse Marguerite, de ses vertus pratiquées à un degré héroïque dont principalement la charité, l'assiduité à la prière et la plus austère pénitence sont éclatantes, du culte rendu à la bienheureuse par le peuple dès le jour de sa mort jusqu'à nos jours et du culte liturgique accordé par le Siège apostolique ainsi que de la renommée de miracles dont elle jouit ; on recueillit aussi les votes des prélats membres de la même Sacrée Congrégation. Tout cela mûrement pesé et discuté, Nos Vénérables Frères les cardinaux de la Sainte Eglise romaine qui sont à la tête de cette Sacrée Congrégation émirent leur vœu de proposer à Notre décision d'agréer les prières des suppliants.

Sur le rapport qui Nous fut présenté sur tout cela par Notre Vénérable Frère le cardinal Charles

Salotti, évêque de Palestrina et préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, le 23 juillet suivant, Nous avons jugé bon d'agréer la sentence de cette Congrégation. Tout cela étant donc mûrement pesé, de science certaine, en vertu de la plénitude de Notre pouvoir apostolique, à teneur des présentes, Nous décidons solennellement : « la bienheureuse Marguerite vierge, de la royale famille des Arpads, moniale de l'ordre de saint Dominique, est sainte et doit être inscrite au catalogue des saints parmi les saintes vierges et Nous décidons que sa mémoire doit être rappelée au martyrologe romain chaque année à son jour de naissance le 18 janvier ».

Ayant ainsi consacré la mémoire de cette sainte chère à Dieu, Nous avons assurément pleine confiance que cette fille de la famille du saint roi et apôtre Etienne, famille si féconde en saints, reprenne sa mission d'hostie propitiatoire auprès de Dieu, non seulement pour sa chère patrie qui à juste titre est considérée comme le bouclier de la foi catholique et du nom chrétien, mais aussi pour toutes les nations encore engagées entre elles dans de si violents conflits. Nous avons également confiance que par ses prières assidues et puissantes elle obtienne du Seigneur très clément, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation en faveur du genre humain soumis au joug suave de l'Evangile la tranquillité et la paix sur le fondement solide de la justice et de la charité du Christ.

Toutes les raisons entrant en considération ayant été bien examinées, de Notre science certaine, en vertu de la plénitude de Notre autorité apostolique, tout ce qui a été dit ci-dessus en tout et en chaque chose Nous le confirmons, le fortifions, le décidons enfin et ordonnons de le porter à la connaissance de toute l'Eglise catholique.

Nous ordonnons que ces lettres décrétales soient expédiées en double exemplaire original ; et Nous voulons qu'il soit donné aux copies ou extraits, aussi aux imprimés pourvu qu'ils soient souscrits de la main d'un notaire apostolique et munis de son sceau, la même foi qui serait donnée aux présentes lettres si elles étaient exhibées ou montrées.

Si quelqu'un avait la présomption d'enfreindre ou de contrevenir ou d'attenter témérairement à ces lettres, portant Nos déclarations, décret, mandat et volonté, qu'il sache qu'il encourt l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Source : *Document Pontificaux de S. S. Pie XII*, Editions Saint-Augustin Saint Maurice – D'après le texte latin des A. A. S., XXXVI, 1944, p. 33.

Source : laportelatine.org/formation/magistere/lettre-decretale-promulguant-la-canonisation-de-sainte-marguerite-de-hongrie

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France